

# Plan de développement durable et finances responsables



Nom de la Caisse : \_\_\_\_\_

Adopté par le conseil d'administration en date du : \_\_\_\_\_

## MISE EN CONTEXTE DE L'OUTIL

Le développement durable fait partie de l'ADN de Desjardins, il s'inscrit en cohérence avec nos valeurs. Comme institution financière coopérative ancrée dans son milieu, la caisse joue un rôle déterminant dans la concrétisation, à l'échelle locale, de l'engagement du Mouvement à concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Cela afin de contribuer au mieux-être des personnes et des collectivités. Le présent outil offre à la Caisse une approche structurée pour concrétiser son engagement et l'application de la Norme sur le développement durable et la finance responsable.

Le plan de Développement durable et de Finance responsable **cible les priorités de la Caisse** en lien avec le développement durable et la finance responsable. Il devient le **document de référence** pour les employés de la Caisse, impliqués dans la gestion du développement durable.

Le plan de Développement durable et finance responsable se concentre **sur l'intégration des facteurs ESG dans les pratiques de gestion de la caisse et dans son accompagnement des membres et clients**. Cette intégration se traduit selon trois axes :

1. **Accompagnement des membres et clients**
2. **Pratiques de gestion**
3. **Engagement dans le milieu**

Ce plan prend en compte :

- **Les pratiques** actuelles de la Caisse ;
- **Les attentes** de ses parties prenantes (membres, employés, gestionnaires, membre du conseil d'administration, partenaires) ;
- **Les enjeux** économiques, sociaux et environnementaux de son milieu.

## OBJECTIFS VISÉS

- **OBJECTIF 1.** Mobiliser le conseil d'administration, la direction, les gestionnaires et l'ensemble des employés, un facteur essentiel à toute démarche ;
- **OBJECTIF 2.** Maximiser les retombées des actions et initiatives de la Caisse ;
- **OBJECTIF 3.** Exercer pleinement son rôle de leader socioéconomique en contribuant au développement durable de sa communauté ;
- **OBJECTIF 4.** Assurer la prise en compte des facteurs ESG dans les décisions et pratiques de la Caisse en appliquant la nouvelle norme, laquelle exige un plan de développement durable et finance responsable.

En planifiant sa démarche de développement durable et finance responsable, la caisse se dote d'un cadre de référence qui lui permet de renforcer son engagement en la matière, tout en développant une compréhension commune et en mobilisant l'ensemble de ses parties prenantes.

# AXE 1. ACCOMPAGNEMENT DES MEMBRES ET CLIENTS

➤ Intégration des facteurs ESG aux produits et conseils offerts aux membres

## OBJECTIF 1.1 : Former les ressources de la caisse sur le développement durable et la finance responsable

MOYEN	INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	RESPONSABLE	2024	2025	2026	ACTIVITÉS RÉALISÉES-SUIVIS
Réaliser la formation SSA-057 <i>En marche vers le développement durable</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que l'ensemble des employés et gestionnaires aient suivi la formation</li> <li>Inclure dans le plan d'intégration d'un nouvel employé la formation</li> </ol>	L'ensemble des employés et gestionnaires	Comité de suivi Support : <ul style="list-style-type: none"> <li>Direction générale</li> <li>Gestionnaires</li> </ul>	X	X	X	En continu
Réaliser la formation ADM037 <i>Le développement durable dans les caisses Desjardins</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que l'ensemble des administrateurs, gestionnaires et employés travaillant de près avec les administrateurs aient suivi la formation</li> <li>Inclure dans le plan d'intégration d'un nouvel employé ou administrateur la formation</li> </ol>	L'ensemble des administrateurs, gestionnaires et employés travaillant de près avec les administrateurs	Conseil d'administration Support : <ul style="list-style-type: none"> <li>Direction générale</li> <li>Comité de suivi</li> </ul>	X	X	X	En continu
Promouvoir les autres formations proposées par l'équipe du Développement durable	Effectuer une veille des formations proposées par l'équipe du Développement durable et assurer la promotion de ces dernières aux personnes concernées	L'ensemble des employés, gestionnaires et administrateurs	Comité de suivi Support : <ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable des communications</li> </ul>	X	X	X	En continu
Promouvoir le Programme SSA-219P Académie du climat - Comprendre	Déterminer annuellement la meilleure tribune et/ou formule pour promouvoir le programme	Équipe Développement de marchés	Gestionnaires Support : <ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable des communications</li> </ul>	X	X	X	
Promouvoir les programmes gouvernementaux complémentaires <a href="#">Rénoclimat</a> , <a href="#">Novoclimat</a> , <a href="#">Chauffez vert</a> , <a href="#">SCHL Eco Plus</a> , etc.	Déterminer annuellement la meilleure tribune et/ou formule pour promouvoir le programme	Équipe Développement de marchés	Gestionnaires Support : <ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable des communications</li> </ul>	X	X	X	
Promouvoir le parcours de formation sur le thème de l'investissement responsable	Déterminer annuellement la meilleure tribune et/ou formule pour promouvoir le parcours	L'ensemble des employés et gestionnaires	Gestionnaires Support : <ul style="list-style-type: none"> <li>Adjointe administrative</li> </ul>	X	X	X	

## OBJECTIF 1.2 : Promouvoir les produits et services financiers Desjardins

MOYENS	INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	RESPONSABLE	2024	2025	2026	ACTIVITÉS RÉALISÉES-SUIVIS
Promouvoir l'Offre verte <ul style="list-style-type: none"> <li>Financement automobile</li> <li>Financement habitation</li> </ul>	Sensibiliser les ressources concernées	Équipe Développement de marchés	Gestionnaires		X	X	En continu
Promouvoir les programmes de finance solidaire	Sensibiliser les ressources concernées	L'ensemble des employés, gestionnaires et administrateurs	Conseillère vie associative Support : <ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable des communications</li> </ul>	X	X	X	En continu

## AXE 2. PRATIQUES DE GESTION

➤ Intégration des facteurs ESG aux opérations de la Caisse

### OBJECTIF 2.1 : Réduire notre empreinte

MOYENS	INDICATEUR	CIBLE	RESPONSABLE	2024	2025	2026	ACTIVITÉS RÉALISÉES-SUIVIS
Mesurer l'empreinte carbone de la Caisse	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier une personne responsable de la réalisation de l'inventaire des GES de la Caisse et du suivi</li> <li>2. Compléter le Calculateur GES – empreinte carbone Caisse</li> <li>3. Compléter le Calculateur GES – Déplacement domicile travail-caisse</li> </ol>	Aux deux ans	Direction générale Support : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable administratif</li> </ul>	X		X	<i>Note : un tableau de bord automatisé devrait suivre au T1 de 2024</i>
Identifier des mesures de réduction en termes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'empreinte carbone</li> <li>• immobilières</li> <li>• de gestion des matières résiduelles</li> <li>• d'approvisionnement</li> </ul> (Se référer au lexique pour les définitions)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fixer des objectifs graduels et atteignables sur une période donnée</li> <li>2. Planifier la mise en œuvre des objectifs</li> <li>3. Assurer un suivi des initiatives</li> <li>4. Calculer nos retombées</li> </ol>	Constater une réduction des GES, comparable à la cible du Mouvement de moins 20 %	Comité de suivi Support : Responsable administratif	1 et 2	3	4	<i>Note : Le réseau se charge de compenser l'empreinte carbone. La Caisse n'a pas à le faire.</i>

## AXE 3. ENGAGEMENT DANS LE MILIEU

➤ Intégration des facteurs ESG à l'approche, au choix et aux conditions de soutien de l'engagement dans le milieu

### OBJECTIF 3.1 : Mobilisation des parties prenantes

MOYENS	INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	RESPONSABLE	2024	2025	2026	ACTIVITÉS RÉALISÉES-SUIVIS
Créer un comité de suivi	Former un comité de travail composé de différents acteurs internes à la Caisse afin d'assurer une représentativité pour permettre ainsi un suivi du plan ainsi que l'atteinte des objectifs ciblés	Former un comité composé des personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 administrateur</li> <li>• 1 gestionnaire</li> <li>• 1 ou 2 employés</li> <li>• 1 communications</li> <li>• 1 conseiller vie associative</li> </ul>	Conseil d'administration Support : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction générale</li> <li>• Conseiller vie associative</li> </ul>	X			
Réviser annuellement le Plan de développement durable et finances responsables (PDDFR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un bilan du PDDFR</li> <li>• Présenter les résultats</li> <li>• Émettre des recommandations d'ajustement</li> </ul>	Un bilan par année Deux révisions	Comité de suivi	X	X	X	

Soumettre le formulaire d'attestation annuel	Compléter le formulaire d'attestation confirmant l'adoption ou la mise à jour du plan de développement durable et finances responsables	Trois formulaires	Conseil d'administration Support : • Direction générale	X	X	X	
--	---	-------------------	---	---	---	---	--

### OBJECTIF 3.2 : Promouvoir la position Desjardins (MVT et Caisse) en termes de Développement durable

MOYENS	INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	RESPONSABLE	2024	2025	2026	ACTIVITÉS RÉALISÉES-SUIVIS
Rédiger un plan de communication triennal permettant de promouvoir les actions de la Caisse	<ol style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'un plan de communication triennal</li> <li>Activation des actions ciblées dans le plan</li> <li>Révision annuelle</li> </ol>	Un plan Deux révisions	Responsable des communications Support : • Conseiller vie associative	X			

### OBJECTIF 3.3 : Favoriser l'éco responsabilité des promoteurs

MOYENS	INDICATEUR DE SUIVI	CIBLE	RESPONSABLE	2024	2025	2026	ACTIVITÉS RÉALISÉES-SUIVIS
Recommander des initiatives qui intègrent les attentes envers le développement durable dans le plan d'engagement et de proximité de la Caisse et dans les outils de gestion des leviers Dons et commandites et Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	<p>Intégrer des éléments répondant aux attentes en termes de DD dans les outils de la Caisse suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Politique d'investissement</li> <li>Grille d'évaluation d'un projet soumis à la Caisse</li> <li>Ententes de partenariat</li> <li>Formulaire Bilan d'un projet soutenu par la Caisse</li> </ul>	<p>Constater l'évolution des pratiques des promoteurs visant à réduire l'impact négatif de leur projet sur les facteurs GES</p> <p>Appuyer des projets en lien avec le développement durable</p>	Comité coopération Support : • Conseiller vie associative	X	X	X	

## ANNEXE 1 - LEXIQUE

**Développement durable** | Un Développement soucieux de répondre aux besoins de la population actuelle sans compromettre pour autant la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Il vise à ce que les gouvernements, les entreprises et les individus prennent en compte les conséquences économiques, sociales et environnementales dans leur processus de décision, leurs pratiques d'affaires et de gestion, et dans leurs politiques.

**Finance responsable** | La finance responsable désigne des pratiques de la finance qui prennent en compte des critères extra financiers en sus des critères financiers, comme les Facteurs ESG. Il s'agit d'un levier pour la transformation des sociétés et de l'économie vers une économie plus durable.

**Facteurs ESG** | Acronyme désignant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra financière. Le critère environnemental tient compte de : la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention des risques environnementaux, etc. Le critère social prend en compte : l'équité, la diversité et l'inclusion, la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect des droits des employés, la chaîne de sous-traitance, le dialogue social, etc. Le critère de gouvernance vérifie : l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion, la présence d'un comité de vérification, l'absence de corruption, etc.

**Empreinte Carbone** | Plus de 60 % des individus\* estiment que les entreprises et municipalités devraient en faire plus pour lutter contre les changements climatiques. C'est donc une occasion pour la caisse de faire preuve d'exemplarité auprès de ses membres, clients et partenaires. En mesurant l'empreinte carbone de ses activités, la caisse pourra développer une stratégie plus efficace de réduction de ses émissions de GES et mettre en œuvre des initiatives qui y sont liées. Le bilan carbone de Desjardins couvre les déplacements d'affaires, la consommation d'énergie des bâtiments et la consommation de papier pour l'ensemble du Mouvement, incluant le réseau des caisses. Il est vérifié annuellement par un auditeur externe pour en valider la démarche et les calculs. Une caisse peut également faire son propre bilan carbone. Cet exercice réalisé, elle pourra ensuite se donner des objectifs de réduction qui viendront soutenir les objectifs de réduction du Mouvement Desjardins pour 2024.

**Réduction Immobilière** | À travers le Défi Coopérons pour le climat, le Mouvement Desjardins a affirmé son ambition d'atteindre la carboneutralité d'ici 2040. Pour atteindre cette cible, il faudra diminuer les émissions de GES générées par le parc immobilier Desjardins. Le programme de Transition énergétique Desjardins (TED) a été choisi comme outil pour accompagner le réseau des caisses dans cette transition. Le TED est un programme clé en main d'optimisation et de suivi de la consommation énergétique des immeubles. Il vise à réduire nos émissions de GES, à accroître notre performance énergétique et à gérer de façon efficace et durable les actifs.

**Gestion des matières résiduelles** | Optimiser la gestion des déchets de la Caisse grâce au recyclage et au compost. Lors de l'achat de matériel, choisir celui qui est le plus facilement recyclable ou valorisable après sa vie utile; Appliquer les «3RV» avant de jeter du matériel; Implanter des indicateurs de suivi et de performances (quantité de matières résiduelles générées, taux de recyclage, nombre d'employés sensibilisés, etc.).

**Approvisionnement** | L'objectif de l'approvisionnement responsable est d'assurer que les sommes dépensées pour l'acquisition de biens et de services, peu importe leur nature ou importance financière, respectent les principes d'une saine gestion tout en favorisant une approche d'acquisition axée sur le développement durable. Cette approche assure un équilibre entre plusieurs considérations complémentaires sur le plan économique, social et environnemental. C'est dans l'intérêt de nos membres et de nos communautés locales de réaliser des achats responsables! L'approvisionnement responsable, également appelé l'achat responsable, consiste à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux processus d'achat des biens et services. Il a pour objectif de réduire les répercussions sur l'environnement, tout en augmentant les bénéfices sociaux et la durabilité économique des organisations. Il fait appel à deux approches distinctes et complémentaires; l'approche produit et l'approche fournisseur.

## ANNEXE 2 - RÔLE & RESPONSABILITÉ

Conseil d'administration (CA)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adopter le plan de développement durable et finance responsable et subséquemment, le cas échéant, sa mise à jour annuelle.</li><li>• S'assurer que le plan d'exécution de l'offre aux membres et le plan d'engagement et de proximité avec le milieu intègrent les principes de développement durable, en toute cohérence avec le plan de développement durable et finance responsable.</li><li>• Prendre connaissance du bilan de réalisation de l'année terminée. Constaté les raisons expliquant les succès et les actions non réalisées.</li><li>• Chaque année, remplir le formulaire d'attestation confirmant l'adoption ou la mise à jour du plan de développement durable et finance responsable.</li><li>• Sensibiliser et former les membres du conseil au développement durable et à la finance responsable.</li></ul>
Comité ayant le mandat en matière de développement durable*	<ul style="list-style-type: none"><li>• En collaboration avec l'équipe de la direction générale, élaborer un plan de développement durable et finance responsable selon les étapes suggérées dans les outils en soutien à la caisse.</li><li>• En collaboration avec l'équipe de la direction générale, effectuer le bilan annuel de réalisation et de mise en œuvre du plan de développement durable et de finance responsable.</li><li>• En cohérence avec le bilan réalisé, au besoin, apporter des ajustements au plan de développement durable et de finance responsable et le soumettre au CA pour adoption.</li></ul>
Comité Coopération (CC)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recommander ou présenter au CA des initiatives qui intègrent le développement durable dans le plan d'engagement et de proximité, les commandites et dons ou le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) de la caisse (voir Fiche CC-01-06).</li></ul>
Équipe de la direction générale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir l'élaboration du plan de développement durable et finance responsable.</li><li>• Impliquer la personne responsable du développement durable à la caisse et/ou le comité développement durable d'employés dans la démarche de développement durable et finance responsable.</li><li>• Alimenter le comité dans ses réflexions en partageant de bonnes pratiques, des outils ou des initiatives proposés sur le <u>Centre de référence en développement durable</u>.</li><li>• Soutenir les échanges portant sur le bilan de l'année et les ajustements à apporter au plan.</li><li>• Sensibiliser et former les employés au développement durable et à la finance responsable.</li><li>• Lorsque requis, fournir à la Fédération les informations requises pour la divulgation extrafinancière du Mouvement.</li><li>• Veiller à ce que les engagements en développement durable soient mis en valeur dans les activités de communication de la caisse auprès des membres et des collectivités.</li></ul>
Équipe Développement durable et Finance responsable de la Fédération	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sur demande, orienter la caisse dans les différentes étapes pour la mise en place d'un plan de développement durable et finance responsable.</li><li>• Sur demande, contribuer à des réflexions sur des enjeux spécifiques de mise en œuvre du plan de développement durable et finance responsable.</li><li>• Référer la caisse vers les ressources pertinentes ou actions possibles du plan de développement durable et finance responsable, telles que des outils, de bonnes pratiques d'autres caisses, etc.</li></ul>